

Le Groupement suisse de l'Industrie des Machines est la première association patronale romande de l'industrie technique de précision. Elle représente la région romande de Swissmechanic, association faîtière, qui regroupe 1'700 entreprises en Suisse.

Sa mission première consiste au maintien de conditions-cadres favorables au développement de l'industrie technique de précision. Son cheval de bataille est d'assurer la relève en professionnels qualifiés dans ce secteur.

Notre association recherche pour le canton de Vaud :

## **Un(e) Commissaire professionnel(le) pour la surveillance des apprenties et apprentis à 80 %**

### **Pour les métiers de :**

- Constructeur/trice d'appareils industriels CFC ;
- Dessinateur/trice-Constructeur/trice industriel/le CFC ;
- Mécanicien/ne de production CFC ;
- Micromécanicien/ne CFC ;
- Polymécanicien/ne CFC ;
- Praticien/ne en mécanique AFP.

Le commissaire professionnel est nommé par l'Etat de Vaud, mais sous contrat de travail avec le GIM, il est le garant de la qualité de la formation pratique en entreprise.

### **Votre profil :**

- Formation de Polymécanicien/ne CFC, Constructeur/trice d'appareils industriels CFC, Dessinateur/trice-Constructeur/trice industriel/le CFC ;
- Titulaire du cours pour formateur en entreprise (CFFE) ou à effectuer dans la première année de fonctionnement ;
- Maintien d'une activité professionnelle dans le domaine ;
- Capacité d'analyse et de discernement ;
- Intérêt marqué pour la formation professionnelle ;
- Aisance dans les contacts humains et dans la communication avec les partenaires de la formation professionnelle ;
- Bonne expression orale et écrite, rédaction de rapports ;
- Connaissance orale de l'allemand souhaitée ;
- Bonne maîtrise des outils informatiques ;
- Être en possession d'une voiture et d'un permis de conduire.

### **Votre mission :**

- Contrôler la qualité de la formation à la pratique professionnelle en entreprise ;
- Préavisier et /ou instruire sur l'octroi le renouvellement et le retrait de l'autorisation de former ;
- Veiller à ce que les conditions d'octroi de l'autorisation de former accordée à une entreprise formatrice soient en tout temps respectées ;
- Collaborer avec le conseiller aux apprentis dans la recherche d'une solution en cas de rupture du contrat, de formation compromise ou de situation d'échec aux examens de fin d'apprentissage ;
- Contrôler la qualité des cours interentreprises ;
- Etablir des rapports annuels.



**Nous offrons :**

- • Un travail varié et des horaires libres ;
- • Des prestations sociales de bon niveau.

Entrée en fonction : 1er juin 2025 ou à convenir

Lieu de travail : canton de Vaud

Merci de bien vouloir adresser votre curriculum vitae et vos certificats, accompagnés d'une lettre de motivation par le biais de JobUp.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Monsieur Emilio Lado, Secrétaire général du GIM, au 058 796 33 43

Monsieur Dominique Pillonel, Commissaire professionnel, au 076 517 31 23